Le Haillan

Conseil municipal

28 Novembre 2018

RAPPORT DE PRÉSENTATION

N° 96/18 DEMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE – REDUCTION DU NOMBRE D'ADJOINTS - DECISION

Rapporteur : Madame le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions relatives à l'élection des Adjoints au Maire,

Considérant la démission du Conseil Municipal du Haillan et de toutes ses fonctions municipales de Madame Nicole SAVIGNAC, 4e Adjointe au Maire,

Attendu que Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas pourvoir ce poste d'adjoint et de ramener le nombre d'Adjoints de la commune à 7.

Considérant qu'il doit être procédé, dans l'ordre de la liste électorale, à l'admission au sein du Conseil Municipal du suivant de liste,
Considérant la démission de Mme GUIRAUD Evelyne, suivante de liste,

PROPOSITION :

PRENDRE ACTE de la démission de Madame Nicole Savignac,4e Adjointe au Maire et d'enregistrer la date effective de celle-ci au 03 octobre 2018,
DECIDER de ne pas pourvoir à son remplacement et de réduire à 7 (sept) le nombre d'Adjoints au Maire,
ACTER la désignation de Monsieur Stéphane BOUCHER, suivant de liste, comme Conseiller Municipal

N° 97/18 INSTAURATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant la démission du Conseil Municipal de **Madame Nicole SAVIGNAC**, 4e Adjointe au Maire

PROPOSITION : - **Modifier** la composition des trois commissions tel que suit :

1 - Commission du cadre de vie :
1er Vice-Président : Jean-Claude Conte / 2ème Vice-Président : Monique Dardaud
Membres : R. Sarlandie, A. Gourvennec, L. Guitton, M. Reulet, P. Chaine, W. Dautry

2 - Commission services à la population :
1er Vice-Président : Eric Fabre / 2ème Vice-Président : Carole Guère
Membres : Ph. Rouzé, N. Ghillain, H. Prokofieff, C. Vinclair, T. Brunel, E. Vasquez, **S. Boucher,** J. Fourcaud, G. Gadioux, S. Meertens

3 - Commission moyens et ressources :
1er Vice-Président : Jean-Michel Bousquet / 2ème Vice-Président : Daniel Duclos
Membres : P. Merian, N. François, U. Sen, L. Dupuy Barthère, A. Saint-Genez, C. Ajello

N° 98/18 DESIGNATION DES REPRESENTANTS MUNICIPAUX AUPRES DES DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant la démission de son poste d'Adjointe au Maire et membre du Conseil Municipal de **Madame Nicole SAVIGNAC.**

Attendu qu'il n'a pas été procédé à son remplacement comme adjointe et que le nombre d'adjoints au Maire a été ramené à 7,

Considérant l'admission au sein du Conseil Municipal de Monsieur Stéphane BOUCHER,

PROPOSITION :

- Désigner les délégués et représentants du Conseil Municipal amenés à siéger au sein des **instances délibératives associatives, syndicales et intercommunales.**

N° 99/18 FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Rapporteur : Madame le Maire

Les dispositions relatives aux élus locaux fixent le **montant des indemnités** versées au Maire, aux adjoints ainsi qu'aux conseillers municipaux délégués.

PROPOSITION :

- Fixer à compter du 1er décembre 2018, pour Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, et pour Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux délégués, **les taux applicables aux indemnités des élus.**

N° 100/18 NOMINATION DES ELUS REFERENTS PAR QUARTIERS POUR LA COMMUNE – DESIGNATION - ADOPTION

Rapporteur : Madame le Maire

PROPOSITION :

- **Procéder** à la désignation des élus référents par quartiers, suite à la modification du Conseil Municipal.

Référents par quartiers:

Quartier Nord Ouest
- Jean Claude CONTE
- Éric FABRE
- Nathalie FRANÇOIS
- Philippe ROUZÉ
- Erika VASQUEZ

Quartier Centre
- Monique DARDAUD
- Carole GUERE
- Ludovic GUITTON

Quartier Sud Est
- Daniel DUCLOS
- Thierry BRUNEL
- Hélène PROKOFIEFF
- Ulviye SEN
- Corinne VINCLAIR

Quartier Nord Est
- Laurent DUPUY BARTHERE
- Patrick MERIAN
- Stephane BOUCHER

Quartier Sud Ouest
- Jean Michel BOUSQUET
- Nicolas GHILLAIN
- Anne GOURVENNEC
- Michel REULET
- Marie Rose SARLANDIE

N° 101/18 AIDE AUX COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE SINISTRÉES PAR LES ORAGES DU 15 OCTOBRE 2018 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Madame le Maire

Les communes du département de l'Aude ont été ravagées par de fortes inondations le 15 octobre 2018 et ont subi d'importants dégâts qu'il s'agisse des routes, des accès, des écoles communales et tous les bâtiments et équipements publics.

Face à l'ampleur de ces dégâts, la Ville du Haillan souhaite exprimer sa solidarité avec les sinistrés notamment par un geste de soutien financier.

Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises,

PROPOSITION :

- Verser une subvention exceptionnelle d'aide de 500 € en faveur des communes sinistrées par les inondations du 15 octobre 2018.

N°102/18 - SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : RENOUVELLEMENT

Rapporteur : Madame le Maire

La ville du Haillan est liée par un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde depuis 2011.

Ce dispositif, signé pour 4 ans, doit être renouvelé en 2018.
Il intègre les actions précédentes qui sont reconduites.
On retrouve sur ce nouveau CEJ les actions principales suivantes :
- L'augmentation du temps de coordination sur le territoire
- L'augmentation de l'offre en matière d'accueil du jeune enfant tant en municipal qu'en structure privées.

Le volet jeunesse est reconduit à l'identique.

Ces actions s'articulent dans le dispositif Contrat Enfance Jeunesse en direction des familles et sont présentées par fiches action.

PROPOSITION :

Autoriser Madame Le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales la convention d'objectifs du CEJ 2018/ 2021.

N°103/18 - SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Rapporteur : Madame le Maire

L'évolution des besoins de la population haillanaise et de l'action sociale engagée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) nécessite aujourd'hui une approche globale sur la manière dont les réponses sont apportées. L'outil retenu pour y parvenir est la Convention Territoriale Globale (C.T.G).

Il s'agit d'une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants.

4 axes de travail ont été définis :
Axe 1 : Accompagner l'évolution du territoire en adaptant les services aux besoins nouveaux, dans un souci de préservation des équilibres sociaux et environnementaux

Axe 2 : Poursuivre et développer l'accompagnement de publics en situation de fragilité

Axe 3 : La jeunesse dans la ville - Faciliter l'autonomie et la prise d'initiative des jeunes sur le territoire communal

Axe 4 : Développer un réseau d'acteurs pour mettre en œuvre et évaluer le projet social de territoire

Ces axes stratégiques seront déclinés en objectifs opérationnels puis en actions au cours des 4 années à venir.

PROPOSITION :

Autoriser Madame Le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales la con[illegible]ctifs du CEJ 2018/ 2021.

Présentation
au conseil municipal
du 28 novembre 2018

Validation des axes et objectifs
Le Haillan

Convention Territoriale Globale

Élargir sa vision, renforcer son action

Le Processus d'élaboration

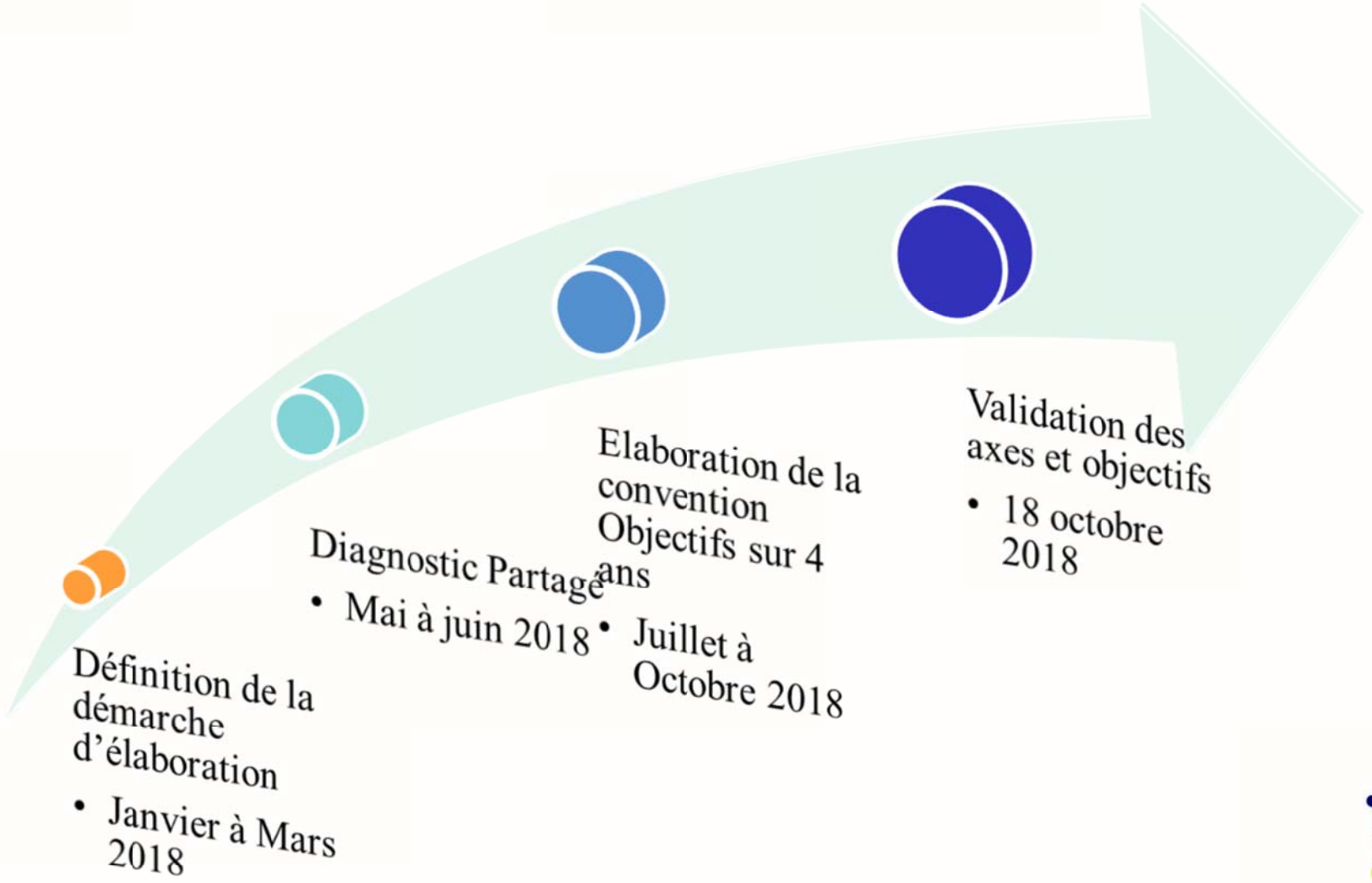

Le diagnostic partagé

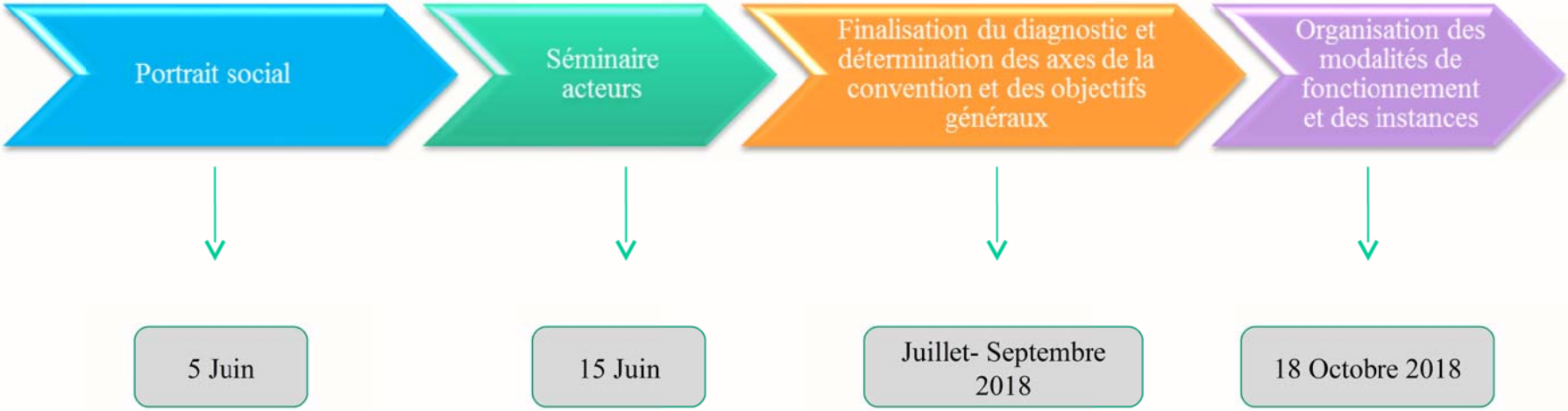

Les Axes de la CTG

Axe 1 Accompagner l'évolution du territoire en adaptant les services aux besoins nouveaux, dans un souci de préservation des équilibres sociaux et environnementaux

Axe 2 Poursuivre et développer l'accompagnement de publics en situation de fragilité

Axe 3 La jeunesse dans la ville - Faciliter l'autonomie et la prise d'initiative des jeunes sur le territoire communal

Axe 4 Développer un réseau d'acteurs pour mettre en œuvre et évaluer le projet social de territoire

N° 104/18 – AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL / PROGRAMMATION SCENES D'ETE 2019 – LE HAILLAN EST DANS LA PLACE

Rapporteur : Stéphane BOUCHER

Organisée en partenariat avec plus d'une vingtaine d'associations locales, la manifestation du **Haillan est dans la Place** propose tout le long de la soirée des spectacles jeune public, des concerts, des arts de la rue et feux d'artifices

Pour 2019, fort du succès rencontré en 2018, - plus de 3000 participants qui viennent du Haillan et des communes du cadran nord ouest de l'agglomération -, il a été décidé de conserver pour cette manifestation le site du Bois de Bel Air, espace vert emblématique de la commune.

« Le Haillan est dans la Place » remplit toutes les conditions pour figurer dans les Scènes d'été du Conseil Départemental

PROPOSITION :

• **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter l'inscription de la manifestation **« Le Haillan est dans la Place** » dans le cadre des **Scènes d'été** du Conseil Départemental, et de solliciter à ce titre une subvention de 5 000 euros auprès du Conseil Départemental

•**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire pour l'obtention, l'attribution et le versement de cette participation financière

Gironde LE DEPARTEMENT gironde.fr

N° 105/18- SALLE DE L'ENTREPÔT – ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE – DEMANDE D'AGREMENT

Rapporteur : Madame le Maire

Le Service Civique Volontaire (S.C.V.) est un dispositif instauré par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 dont le décret 2010-485 du 12 mai 2010 vient encadrer les dispositions

Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme.

Il est proposé d'accueillir deux volontaires à l'Entrepôt, de janvier à juin, temps hebdomadaire de 24 heures, en 2019, 2020 et 2021 (durée de l'agrément).

Autour des quatre temps forts et festivals portés par l'Entrepôt, le volontaire aura pour mission d'accompagner, de développer et de valoriser les actions de médiation culturelle auprès de tous les publics, aux côté de la médiatrice culturelle de l'Entrepôt :

- Accords à Corps
- Ratatam ! (festival jeunesse)
- Les Cogitations
- Le Haillan Chanté

PROPOSITION :

•**Approuver** la mise en œuvre du dispositif de Service Civique au sein de l'Entrepôt,

•**Autoriser** Madame le Maire à déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique pour une durée de trois ans,

•**Autoriser** Madame le Maire à signer les contrat d'engagement de service civique avec les volontaires,

N° 106/18 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 – DÉCISION – ADOPTION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Rapporteur : Madame le Maire

•Le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la collectivité, les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, les engagements prévisionnels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

•Il est donné lecture en séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2018 par Madame le Maire du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 (ROB), de la présentation, dans ce cadre légal, du contexte budgétaire national et local puis de la situation financière de la commune faite par l'Adjoint aux Finances.

•PROPOSITION :

-**De prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientations budgétaires relatif à l'exercice 2019 sur la base du rapport annexé à la délibération**.**

N° 107/18 APPEL A PROJETS « COLLEGES NUMERIQUES ET INNOVATION PEDAGOGIQUE » - CONVENTION - AUTORISATION

Rapporteur : Carole GUERE

Dans le cadre de l'appel à projets dit « *Collèges Numériques et Innovations Pédagogiques* », l'Académie de Bordeaux propose des conventions de partenariat afin de soutenir financièrement les collectivités qui souhaitent mettre en place un projet d'équipement numérique.
L'objectif est d'offrir aux enfants et aux enseignants des outils pédagogiques nouveaux et favoriser pour les élèves l'usage ainsi que la maîtrise progressive des champs du numérique.

Afin de poursuivre la dotation des écoles, en accord avec les enseignants et le soutien de la DSDEN, la commune a décidé d'équiper les classes élémentaires en tablettes tactiles.

Concrètement, cette opération prendra la forme de l'acquisition de **2 « valises mobiles » par école,** soit 4 pour les deux écoles élémentaires, chacune des valises étant équipées de 15 tablettes.
Le dispositif d'incitation mis en œuvre par l'Etat, permet de solliciter une subvention sur la base d'un montant plafonné à 8 000€ par classe mobile. Le taux de prise en charge par l'Etat est fixé à 50%, soit un plafond de 4 000 € par classe mobile.

PROPOSITION :

AUTORISER Madame le Maire à solliciter l'Etat, et tout autre financeur potentiel, pour obtenir une participation financière à ce projet et notamment dans le cadre de l'appel à projets « Collèges numériques et innovation pédagogique ».

N° 108/18 MAISON D'URGENCE A OSSATURE BOIS – CONVENTION AVEC LE CCAS

Rapporteur : Philippe ROUZE

La construction de deux maisons ossature bois, en partenariat et cofinancement avec le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole, est arrivée à son terme et permettra à la ville du Haillan de répondre aux besoins en logements d'urgence sur son territoire.

Cet immeuble situé au Haillan, 6 impasse Bel Air, est constitué de deux logements de 96 m2 chacun.

Pour ces deux logements, les résidents bénéficieront d'un accompagnement social.

Afin d'assurer le suivi spécifique de ces logements et de leurs occupants, il paraît opportun de confier au Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la commune, l'administration de ce bâtiment dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

PROPOSITION :

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition concernant l'immeuble à ossature bois situé 6 impasse Bel Air.

N° 109/18 VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER MUNICIPAL – EXERCICE 2018

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Considérant l'accord du Trésorier pour fournir à la commune les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire prévues par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

PROPOSITION :

-**Accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100 %

110/18 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Vu le budget principal de l'exercice 2018, voté le 24 janvier 2018, et considérant la nécessité de procéder à divers ajustements de crédits,

PROPOSITION :

-**Approuver** la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2018 pour un montant de 200 000 €.

N° 111/18 –- MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Daniel DUCLOS

L'évolution des missions et des compétences nécessaires à leur réalisation, l'augmentation de la population ainsi que la mobilité des personnels, nécessitent de modifier et actualiser le tableau des effectifs.

PROPOSITION :

Décider la création d'un de poste Technicien territorial à temps complet **au 1er décembre 2018**

N° 112/18 DEROGATIONS AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL RELEVANT DE L'AUTORISATION DU MAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2019 - AVIS

Rapporteur : Anne GOURVENNEC

L'article L.3132-26 du Code du travail, modifié par la loi pour « la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », dite **« loi Macron », du 6 août 2015**, porte à douze le nombre de dimanches pour lesquels le Maire peut accorder, par arrêté municipal, une dérogation au repos dominical. **Le nombre et le calendrier de ces dérogations doivent au préalable faire l'objet d'un avis du conseil municipal et, au-delà de cinq dimanches, d'un avis conforme de l'organe délibérant de Bordeaux Métropole**.

La CCI de Bordeaux a organisé une concertation le 9 juillet 2018 permettant de dégager des préconisations quant aux dates pertinentes et propose de retenir un tronc commun de neuf dates d'ouverture.

La Ville du Haillan entend, pour sa part, maintenir à cinq le nombre maximal de dates pouvant faire l'objet d'une dérogation au repos dominical par autorisation du Maire.

PROPOSITION :

DONNER UN AVIS FAVORABLE à l'autorisation d'ouverture des commerces de détail seulement les cinq derniers dimanches de l'année 2019 (1er décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre et 29 décembre).

N° 113/18 – MODALITES DE CO-FINANCEMENT D'UN MANEGE DANS LE CADRE DU MARCHE DE NOEL 2018 AVEC LES COMMERCANTS DE LA VILLE – TARIFICATION ET CONVENTION

Rapporteur : Anne GOURVENNEC

La Ville organise depuis de nombreuses années des animations dans le cadre des fêtes de fin d'année, à l'occasion de son Arbre de Noël ainsi qu'un marché de Noël.

Cette année, la Ville souhaite associer les commerçants de la commune à ces festivités et pour cela, elle propose aux commerçants volontaires de participer avec elle au **financement d'un manège**, dans le cadre de la manifestation de l'Arbre et du marché de Noël du samedi 15 décembre 2018 autour de l'Entrepôt et de la place Henri Bos,

PROPOSITION :

FIXER à vingt euros (20,00€) la participation demandée aux commerçants volontaires pour le co-financement du manège ;